

Charte du **PARENT** du joueur de Volley

Ils aident et accompagnent la formation de l'enfant au sein du Club.

Une charte c'est des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle s'exprime concrètement au travers d'attitudes, de comportements et concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre association.

Le parent a le droit :

- D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club
- D'accompagner le plus souvent possible les enfants aux tournois
- De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne
- D'être écouté par l'encadrement du club



Le parent a le devoir :

- D'adhérer au projet associatif du club
- De s'impliquer dans la vie du club en participant notamment à ses assemblées générales
- De respecter les enfants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- De respecter le protocole sanitaire si celui-ci est mis en place
- D'être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie
- D'aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif
- D'aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche
- De veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant
- De prévenir en cas d'absence et s'informer auprès de l'éducateur du programme de la semaine suivante
- D'informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- De considérer l'entraînement comme un lieu d'éducation et de formation
- De se mettre à disposition de l'éducateur en cas de force majeure
- D'aider à la mise en œuvre de cette charte

Les règles de vie à respecter

- Participer à la vie du club associatif
- Déposer et venir chercher les enfants aux horaires indiqués par l'éducateur

Nathalie PERRET
Présidente